

AFFAIRE N° 9

MODIFICATION CONTRAT avec le Dr VABOIS

Le MAIRE. - Par délibération en date du 11 Septembre vous avez donné un avis favorable au recrutement du Dr VABOIS pour assurer les consultations gratuites dans les écarts.

Cette délibération ayant été soumise pour approbation, elle nous a été retournée pour modification des termes: Consultations gratuites, qui font double emploi avec l'A.M.G.

Actuellement la situation se présente comme suit:

La Commune met à la disposition du Docteur VABOIS, les dispensaires municipaux pour assurer les consultations au titre de l'A.M.G., dans le but d'éviter aux malades des déplacements pénibles et parfois impossibles sur Saint-Denis. Les 20.000francs que la Commune lui alloue, lui sont attribués pour frais de déplacement.

Je vous demande donc votre accord pour la modification de la délibération ci-dessus mentionnée.

Adopté à l'unanimité.

Vu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet sous (1)
la réserve formulée par M. A.D. de la Santé
dans la lettre du 18 décembre 1952 jointe
à votre lettre du 20 décembre 1952
Le Secrétaire Général
Le Chef de Division délégué
signé: Brunel

Approuvé (1)
sous la réserve ci-dessus
à votre lettre du 20 décembre 1952
Le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général p. i.
signé: Chateaubert